AR Prefecture
006-210600540-20261005-089_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°089/2026

OBJET : EDUCATION : Signature de la convention de la Convention Territoriale Globale 2026-2030

L'an deux mille vingt-six, le 05 du mois d'octobre 2026 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal **: lundi 28 septembre 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Philippe MINEUR - Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Christine DECORDIER - Bouabdallah LAFTAS – Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Djamel ALLACHE - Olivier KRUPPERT - Romain BIANCHI – David HAIKEL - Sébastien PABA

PROCURATIONS : Céline CARDINALI à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Thierry VISSIAN à Jean-Luc CAMBRA – Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sandrine GUGLIELMINO à Romain BIANCHI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO – Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Peggy PALLANCA

Vu le partenariat en vigueur entre le SIVOM Val de Banquière et la Caisse d'Allocations Familiales prenant une forme contractuelle par le biais d'une convention territoriale globale (CTG) ;

Vu que cette convention est renouvelée pour 2026 et jusqu'à 2030 et qu'elle sera signée à l'échelle du territoire du SIVOM ;

AR Prefecture
006-210600540-20261005-089_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Vu que cette convention sera limitée aux thématiques, de l'enfance (y compris la petite enfance, et la thématique du handicap), de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès au droit, du logement, de l'animation de la vie sociale et de la transition écologique ;

Considérant que les axes d'activité et de développement ont été travaillé avec l'ensemble des parties prenantes (CAF, Communes et services du SIVOM) ;

Considérant qu'au regard de l'ensemble de ces éléments et de l'importance du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, de la pérennité des services proposés aux familles et des financements qui découleront de l'engagement de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière à signer la Convention territoriale globale de services aux familles 2026 - 2030 et ses annexes selon le projet soumis,

- Autorise la signature par Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière des conventions de financement consécutives à la signature de la CTG 2026-2030.

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 22 Votants : 27 Absents : 2

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI La secrétaire de séance, Peggy PALANCA

MAIRIE DE DRAP (Alpes-Maritimes)

AR Prefecture

006-210600540-20261005-089_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 09 OCT. 2026

et publication en mairie le : 09 OCT. 2026

AR Prefecture

006-210600540-20261005-089_2026-DE
Reçu le 09/10/2026